

**Elections professionnelles
du 13 au 20 octobre 2011 :**

VOTEZ

CGT-Educ'action



CGT Educ'Action Var

**Avec la CGT-Educ'action,
Actions et revendications**

Défense individuelle et collective

*La CGT-Educ'action, avec ses élus, est résolument attachée à la défense de tous les salariés :
Mutations, déroulement de carrière, problèmes d'affectation, problèmes particuliers...
La CGT est une force à vos côtés, pour vous défendre et conquérir de nouveaux droits.*

Un syndicat interprofessionnel pour tous les personnels

*La CGT-Educ'action, membre de la première confédération de salariés, syndique et aide tous les
personnels, quels que soient leur statut et leur fonction.
La CGT propose un syndicalisme unitaire et revendicatif.*

Lutte contre les réformes libérales

Combat pour une école de la réussite pour tous

*La CGT-Educ'action combat les réformes libérales du gouvernement :
suppression massive de postes, réformes comptables des lycées et de l'école primaire....
La CGT agit pour que, tous ensemble, nous luttons contre l'injustice sociale et que nous construisions
une école publique plus démocratique.*

Vous devez tou-te-s voter ! Alors : CT, CAP, CCP... késako ?

CT = Comité Technique

Il y a un CT au niveau du ministère (CTM) et dans chaque académie (CTA).

Les comités techniques sont compétents pour les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, aux effectifs, aux emplois...

L'ensemble des personnels sont éligibles et électeurs pour les CT (titulaires, non-titulaires, stagiaires, enseignants, CPE, COP et personnels administratifs, techniciens, sociaux et de santé).

**CAPN = Commissions Administratives Paritaires Nationales
CAPA = Commissions Administratives Paritaires Académiques
CAPD = Commissions Administratives Paritaires Départementales
CCP = Commissions Consultatives Paritaires**

Ce sont les commissions qui ont pour objet la gestion des carrières des personnels.

Les personnels titulaires enseignants du 1er degré ont une commission nationale (CAPN) et une départementale (CAPD).

Les personnels non-titulaires enseignants, CPE, COP et de direction du 2nd degré ont une commission nationale (CAPN) et une académique (CAPA).

Les personnels non-titulaires n'ont qu'une commission académique (CCP).

Quels rôles jouent les élu-e-s de la CGT-Educ'action ?

Les élu-e-s interviennent pour :

- Pour l'application la plus favorable des textes
- Pour la défense individuelle et collective des collègues

Etre élu-e- CGT-Educ'action, c'est conjuguer défense individuelle et action collective.

Les élu-e-s CGT-Educ'action sont les représentants de tous les personnels, sans distinction d'appartenance ou de non appartenance syndicale.

C'est informer régulièrement les collègues, les conseiller, appuyer leurs démarches et défendre leurs intérêts auprès du Rectorat ou des Inspections Académiques.

Les élu-e-s de la CGT-Educ'action sont intervenus pour :

- La levée de sanctions administratives prises à l'encontre de plusieurs collègues.
- La levée d'avis défavorables pour le tableau d'avancement.
- La révision de notes administratives insuffisantes.
- La réparation d'erreurs de l'administration dans l'attribution de promotions.
- Une meilleure harmonisation des notations pédagogiques.
- Des révisions d'affectations lors du mouvement.
- La reconnaissance du handicap au travail.
- L'obligation de respecter le droit des personnels à bénéficier des dispositions concernant les congés parentaux.
- Le reclassement des personnels néo-titulaires.
- Pour l'intégration des échelons de la Hors Classe à la Classe Normale avec un avancement sur la base de grand choix pour tou-te-s.
- Pour l'ouverture de concours et le recrutement dans toutes les disciplines.
- Pour l'ouverture d'un plan de titularisation de tous les personnels non-titulaires.
- Pour le réemploi et l'affectation de non-titulaires
- Pour le passage en CDI ou l'augmentation indiciaire de non-titulaires
- Pour éviter des licenciements
- Pour accompagner les personnels dans leurs démarches auprès du Rectorat et des inspections Académiques

Depuis plusieurs années, **nos conditions de travail se détériorent, des milliers d'emplois sont supprimés** dans la fonction publique et la précarité des personnels est renforcée :

- affectations sur plusieurs établissements
- classes surchargées, réduction de DHG pour les dédoublements
- heures supplémentaires imposées - annualisation du temps de travail et flexibilité
- charge de travail en augmentation constante (CCF, accompagnement éducatif...)

Comme tous les salariés, nous subissons une baisse du pouvoir d'achat, notre retraite devient de plus en plus hypothétique.

Le gouvernement tente d'imposer des réformes budgétaires n'ayant aucune ambition éducative (généralisation du bac pro en 3 ans, réforme du lycée, réforme de la filière technologique, moyens d'enseignement en baisse continue pour les lycées, LP et collèges...).

- Elles augmentent notre temps de travail et donnent un pouvoir accru à la hiérarchie
- Elles traitent de la difficulté scolaire par la baisse constante des moyens et par la culpabilisation des élèves, des personnels et des parents
- Elles augmentent les inégalités territoriales et sociales

Ca suffit !

Mobilisons-nous, dans l'unité, pour défendre nos conditions de travail, le service public d'éducation et l'ensemble des services publics.

La CGT-Educ'action revendique :

- le développement de l'emploi public statutaire
- la titularisation sans condition de concours ni de nationalité des précaires
- l'augmentation des salaires et en urgence 300 euros
- l'intégration de la hors-classe dans l'échelle indiciaire de la classe normale
- la réduction du temps de travail
- le droit à une formation initiale salariée et conséquente et la remise à plat de la contre-réforme des enseignants et CPE
- le droit à une formation continue prise sur le temps de travail

- la diminution des effectifs (24 élèves maxi, 18 élèves en « établissements difficiles », dédoublements)
- la régularisation de tous les sans papiers
- de réels moyens pour la prise en compte des élèves et des personnels handicapés
- la gratuité réelle de l'école
- une orientation en fin de seconde pour tous vers les 3 voies du lycée
- L'abrogation des réformes type RGPP, LOLF, loi dite de mobilité
- L'abandon des contre-réformes qui détruisent l'école publique : socle commun, livret de compétence, ECLAIR...

Nous pratiquons un syndicalisme combatif, revendicatif et démocratique attaché à la défense de tous les salariés

Nous agissons pour:

- créer un débat permanent avec l'ensemble des personnels pour élaborer en commun des revendications
- dépasser les divisions syndicales, mobiliser dans l'unité, défendre nos acquis et gagner sur nos revendications

**du 13 au 20 octobre 2011, 17h
Votez pour la CGT-Educ'action !**

Vote : mode d'emploi

Le vote est électronique : vous aurez un identifiant et un mot de passe.

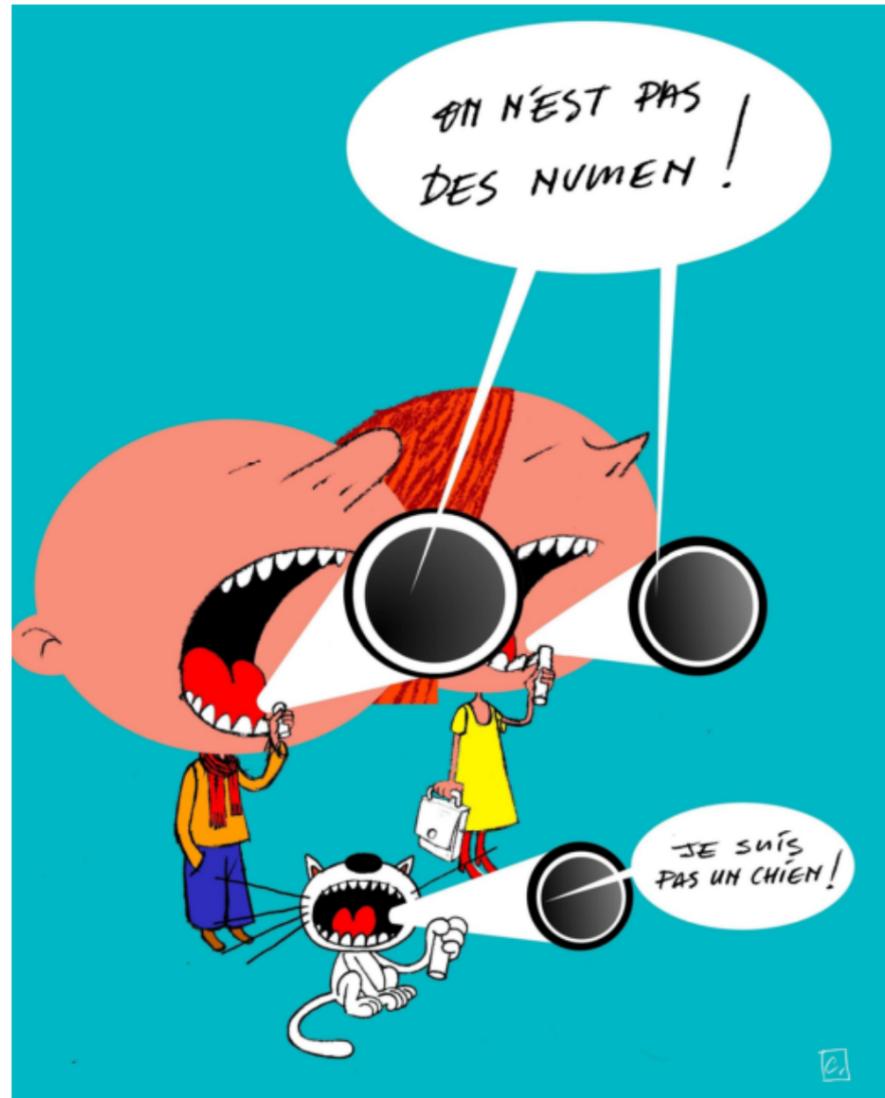
Ils vous seront transmis séparément par l'administration : soit par pli scellé dans votre école ou votre établissement, soit par courrier recommandé chez vous, soit via votre adresse professionnelles prenom.nom@ac-academie.fr, soit sur le portail internet de vote avec votre NUMEN, date et département de naissance (nous vous rappelons que le NUMEN est confidentiel, ne le donnez jamais).

Vous aurez un accès électronique aux électeurs, aux listes de candidats et aux professions de foi.

Vous devez voter entre le jeudi 13 octobre 2011 à 10h00 et le jeudi 20 octobre 2011 à 17h00 : à partir du jeudi 13 octobre à 10h00, vous ne pourrez plus obtenir un nouvel identifiant ou mot de passe si vous l'avez égaré.

Vous pouvez voter de n'importe quel ordinateur connecté à internet à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe.

Un « kiosque » doit être mis à disposition des personnels sur leur lieu de travail au moins les 14, 18 et 20 octobre 2011.



CGT-Educ'action VAR

CGT Educ Action 83

06.59.95.68.28

cgt-education83@orange.fr

Site internet : <http://www.cgt-education-var.fr/>



